Le Libertaire - n°62
3 janvier 1947
Organe hebdomadaire de la Fédération anarchiste

LES CONVENTIONS COLLECTIVES «ERSATZ » DU SYNDICALISME...

Les principes des conventions collectives, ainsi que leur recours à l'arbitrage de l'État, ont été de tout temps défendus par la tendance syndicaliste dite *«Réformiste»*. Tendance fortement marquée par l'enseignement de Lagardelle, tendance pour qui le syndicalisme, force mineure, ne peut se réaliser pleinement qu'en s'appuyant sur l'État.

Mais si c'est le manque de confiance dans les possibilités révolutionnaires de la classe ouvrière qui fit la fortune de cet arbitrage bâtard, la *Convention collective,* pour d'autres, au contraire, la peur du dynamisme qui se dégage de la fréquence et de la multiplicité des conflits, leur en fit accepter le principe.

Rappelons les étapes de cette évolution:

1936: Les travailleurs, occupent les usines. Les politiciens de gauche ne sont pas moins effrayés de l'immense vague qui menace de tout submerger, que les politiciens de droite chargés de liquider une fin de législation marquée devant l'Histoire par la trinité: Doumergue - Pétain - Laval.

Le grand patronat, désemparé tourne ses regards inquiets vers qui peut sauver l'essentiel, Blum.

Puis, c'est l'hôtel Matignon: trois interlocuteurs; le monde du travail, le patronat, l'État.

Après quelques mesures indispensables pour donner satisfaction à une opinion publique portée par son enthousiasme révolutionnaire, c'est la cristallisation de la résistance patronale, autour de ce qu'elle considère comme l'essentiel: la fixation de méthodes qui peuvent solutionner les conflits de manière légale, rendant injustifié le retour à la grève.

De là est née la convention collective. De l'impossibilité de fixer - dans le cadre d'accords entre patrons et ouvriers un salaire qui donne satisfaction aux deux parties est né l'arbitrage de l'État.

De là s'est affirmé le syndicalisme d'État. La guerre, l'occupation et même la libération n'avaient fait que confirmer en l'aggravant cet état de faits.

Les travailleurs, eux, demandent le retour aux conventions collectives sans intervention de l'État. Pour eux, comme pour nous, aucun doute, l'État introduit en tiers dans les conversations entre patrons et ouvrière, n'y vient que pour fausser le rapport des forces en faveur d'un patronat dont il est l'instrument ciselé par les siècles. Instrument d'autant plus efficace qu'il prend une physionomie sociale, voire socialiste, et qu'il est par là susceptible de faire accepter aux travailleurs ce qu'ils refuseraient à la réaction.

Pourtant, et même dans l'hypothèse d'une conversation à deux, et sans l'entremise de l'État, la convention collective est une solution bâtarde.

- Dans une période aussi mouvante que celle que nous vivons, elle fixe pour six mois ou un an les salaires des travailleurs, alors que rien, en contrepartie, ne vient juguler la hausse des prix.

- Seule l'échelle mobile des salaires pourrait permettre aux travailleurs de s'engager pour l'avenir, à condition que le contrôle des indices soit exercé par leur organisation syndicale.

D’ailleurs, dans le cadre même de la convention collective, l’échelle mobile, ne reste que l’instrument du moment et non une garantie pour l’avenir d’un économie libérale susceptible de s’adapter à elle.

- Il ne s’agit pas de composer, mais de lutter.

La convention collective provoque obligatoirement, en cas de conflit entre les partons, l’arbitrage de l’État. C’est la raison pour laquelle la C.G.T., force domestiquée au service des partis qui pensent s’emparer de cet État, l’a fait sienne.

Les travailleurs doivent préférer à ce syndicalisme réformiste les méthodes de discussions directes avec le patron, qui leur permettent de profiter de toutes les occasions offertes pour porter à celui-ci des coups qui ont le double avantage de consolider leur salaire et d’affaiblir le potentiel de résistance d’une économie à supprimer.

- Lorsque le conflit devient aigu, les travailleurs remplaceront l’arbitrage de l’État par la forme d’action directe qui reste la meilleure arme des ouvriers: la grève. Non plus la grève sur le tas, mais la grève expropriatrice qui leur permet de reprendre à leur compte les instruments de production et empêche l’État d’imposer son arbitrage sous le prétexte devenu classique de nécessité de la production.

Maurice JOYEUX,
Montluc.